



371, Avenue de Chamonix
74190 LE FAYET

95, Avenue de Genève
74700 SALLANCHES

Tél: 04 50 58 05 58

Fax: 04 50 47 90 59

Formation AM

Nous organisons cette formation sur deux mercredis après midi, de 14h à 18h.

La dernière heure de la deuxième session est une partie théorique qui nécessite la présence obligatoire d'un des deux parents.

Nous prenons trois élèves par session.

Nous disposons de 3 scooters :

- 1 Peugeot Ludix
- 1 Peugeot Kisbee
- 1 Yamaha Neos

Durant ces 8h, vous serez amené à faire du hors circulation sur notre piste moto privée à 5 minutes de l'auto-école (il n'y a ni abri ni toilettes au vu de la proximité du bureau) ainsi que de la circulation variée (agglomération, hors agglomération, route de montagne...).

Cette formation a pour objectif de faire acquérir à l'élève :

- les connaissances liées à l'équipement spécifique pour conduire et son rôle
- les connaissances concernant les principaux organes, savoir effectuer les contrôles indispensables pour l'entretien et le maintien de la sécurité
- savoir maîtriser le véhicule hors circulation
- la maîtrise du cyclomoteur ou du quadricycle

- la connaissance de la signalisation et des règles de circulation
- le partage de la route avec les autres usagers et une conduite sûre
- connaître les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles et les cas d'accidents les plus caractéristiques
- la vitesse et ses conséquences

Des échanges auront lieu :

- sur les comportements par rapport à la vitesse
- sur les situations vécues en circulation

Une fois validée, l'établissement agréé remet une attestation de suivi de formation. Cette attestation permet de conduire pendant 4 mois maximum. Après ce délai, l'élève devra avoir en possession son permis définitif pour continuer à conduire.